

Délibération n° 2019-220

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'OCTROI DE SUBVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AXE NORD DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	51
Présents et représentés	:	61
Votants	:	61

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 20 juin 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinais-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy

Délibération n° 2019-220

M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
 M. Jean-Luc VALENTIN donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
 M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
 M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à Mme. Anne BERCHON
 M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à M. Michel ROUYER

Délibération n° 2019-220

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rémi BETIN

Objet : **AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'OCTROI DE SUBVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AXE NORD DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Paul RAYMOND.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°EEBC2013.09.04 du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne du 19 septembre 2013 approuvant le dossier de Contrat de projet Région-Département (CPRD) pour la requalification de la zone d'activités de Courtabœuf ;

VU la délibération n°2014-253 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay du 2 octobre 2014 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté d'agglomération d'Europe Essonne pour la requalification du parc d'activités de Courtabœuf ;

VU la délibération n°2016-454 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 adoptant le projet de territoire de la Communauté Paris-Saclay, notamment l'orientation 1 de l'axe 1 relatif à la modernisation des parcs d'activités ;

VU le 11^e programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

CONSIDÉRANT que les travaux de création d'une noue permettant la régulation des eaux pluviales de voirie dans le cadre de l'opération de requalification de l'Axe Nord à Courtabœuf peuvent être subventionnés au titre de la rubrique n°1623 du 11^e programme de l'AESN « Réduction à la source des écoulements de temps de pluie » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » du 12 juin 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

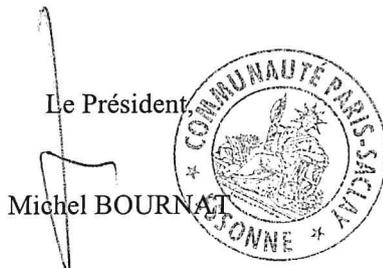
1. SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'opération de requalification de l'Axe Nord à Courtabœuf au taux maximal de 30 % ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

Délibération n° 2019-220

3. DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées, fonction, chapitres et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 26 juin 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

Délibération n° 2019-220

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20190626 - Imc 126596 - DE-1-1

Date AR Préfecture : 8/7/2019

- Affichée / Publiée le 8/7/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.